



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.14

N° de la demande : 2010-1155
Demande : Nouvelle étiquette de produit – Classifications
Produit : Finalsan Commercial
Numéro d'homologation : 30012
Matière active (m.a.) : Sel d'ammonium d'acides gras
N° de document de l'ARLA (PDF en français) : 2268909

But de la demande

La présente demande vise à homologuer un nouvel herbicide commercial pour supprimer la mousse, les algues, l'herbe et les mauvaises herbes dans les jardins de fleurs, les jardins potagers, les sites et les parcs commerciaux non agricoles, autour des plantes d'ornement extérieures et sur le gazon, en s'appuyant sur le produit précédent, à usage domestique, Finalsan Concentrate (numéro d'homologation 29017).

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Finalsan Commercial a été jugé équivalent, sur le plan toxicologique, au produit précédent.

L'exposition professionnelle à Finalsan Commercial devrait être supérieure à l'exposition résidentielle liée à l'utilisation de Finalsan Concentrate. Il a été déterminé que l'exposition à Finalsan Commercial pouvait avoir comme effet toxicologique préoccupant comme une irritation oculaire, mais des mises en garde sur l'étiquette concernant la nécessité de porter des lunettes de protection et d'adopter de bonnes pratiques d'hygiène sont suffisantes pour atténuer tout risque inutile.

Le risque d'exposition lié aux dérives de pulvérisation que courent les tierces personnes peut être atténué à l'aide de mises en garde sur l'étiquette recommandant à l'exploitant de ne pas appliquer de Finalsan Commercial en cas de mauvaises conditions météorologiques (vent ou lorsque le produit pulvérisé risque de dériver vers des zones d'habitation humaine).

L'utilisation directe de Finalsan Commercial sur des produits alimentaires n'a pas été proposée; par conséquent, le produit ne devrait présenter aucun risque alimentaire.

Évaluation environnementale

Les sites et les taux d'utilisation de la matière active sont similaires au profil d'utilisation du produit précédent; par conséquent, aucune évaluation de l'exposition environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Les sites et les taux d'utilisation de Finalsan Commercial sont similaires au profil d'utilisation du produit précédent; par conséquent, aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'ARLA a évalué la demande en question et conclut que l'utilisation de Finalsan Commercial conformément à l'étiquette présente un intérêt et qu'elle ne créera pas de risque sanitaire ou environnemental inacceptable.

References

2046768 2011, Use description/ scenario (application and post application), DACO: 5.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.